

PUBLICATION LE 14 septembre 2020

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT MIXTE PORTS DE NORMANDIE

M. HERVE MORIN - PRESIDENT

3 rue René Cassin

14280 SAINT CONTEST

Tél : 02 35 06 86 56

W **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.



Objet	19/21 bis Remplacement de toitures amiantées sur Hangars Chantier MIM Annonce BOAMP n° 20-18012
Référence	19/21 bis/BO
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée
Code NUTS	FRD22
Lieu d'exécution	Hangars Chantiers Manche Industrie Marine 76200 DIEPPE
Durée	74 jours
DESCRIPTION	- La mise en place d'installations nécessaires à l'exécution des travaux en site occupés au regard de la réglementation en vigueur - La dépose des éléments de couvertures vétustes - La repose d'éléments de couvertures. A noter que les travaux se dérouleront en site occupé. Aussi, les prestations sont réparties en zones permettant de s'adapter aux contraintes d'exploitation du site. Il est précisé que le dossier de consultation est établi sur la base d'un découpage théorique en 7 zones, réalisées non consécutivement. Les zones seront définies en accord avec l'exploitant du site au fur et à mesure de l'avancée des travaux et en fonction de l'exploitation de l'occupant. Forme de marché : à tranches. Attribution d'un marché unique.
Code CPV principal	45261210 - Travaux de couverture
Code CPV complémentaire	45262650 - Travaux de bardage 45262660 - Travaux de désamiantage
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Prestations réparties en 7 tranches. Tranche ferme : Tranche ferme - Zone F Délai de la tranche ferme : 2 mois et 2 semaines
Options	Oui 6 tranche(s) optionnelle(s) : TO n° TO001 :Tranche optionnelle 1 - Zone 1/ Délai : 2 mois et 2 semaines TO n° TO002 :Tranche optionnelle 2 - Zone 2/ Délai : 2 mois et 2 semaines TO n° TO003 :Tranche optionnelle 3 - Zone 3/ Délai : 2 mois et 2 semaines TO n° TO004 :Tranche optionnelle 4 - Zone 4/ Délai : 2 mois et 2 semaines

TO n° TO005 :Tranche optionnelle 5 - Zone 5/ Délai : 2 mois et 2 semaines

TO n° TO006 :Tranche optionnelle 6 - Zone 6/ Délai : 2 mois et 2 semaines

Conditions relatives au contrat

Cautionnement	Retenue de garantie de 3,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire. Aucune garantie financière prévue en contrepartie du versement de l'avance.
Financement	Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix révisibles annuellement. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : L'opération est financée par les crédits inscrits au budget.
Forme juridique	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.

Conditions de participation**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail; Lettre de candidature et désignation du co-traitant;

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin); Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Qualification QUALIBAT 1552 "Traitement de l'amiante"; Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix des prestations

40 % : Valeur technique

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur**Documents**

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

OffresRemise des offres le **23/10/20 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Identiques aux fichiers du dossier de consultation des entreprises La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Numéro de la consultation : 19/21 bis Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite sur site est obligatoire pour les entreprises n'ayant pas la connaissance du site. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite ou qui ne peut justifier sa parfaite connaissance du site sera déclarée irrégulière. Suite à cette visite, l'entrepreneur est réputé connaître, pour s'en être personnellement rendu compte, la nature des lieux, la situation exacte des travaux, l'importance et la nature des travaux à effectuer. Un certificat de visite sera remis le jour de la visite, ce certificat sera à fournir dans l'offre. Contact : M. Jean-François DESCAMP - Tél. : 02.32.14.47.11 Mail : jean-francois.descamps@portsdenormandie.fr

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen

3, rue Arthur Leduc

BP 25086 14050 Caen Cedex 4

Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17

greffe.ta-caen@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Caen

3, rue Arthur Leduc

BP 25086 14050 Caen Cedex 4

Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17

greffe.ta-caen@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 14/09/20 à la publication